

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical

DU 4 FEVRIER 2021

Présents : Mesdames SALLES Dominique, CHAPOULIE Françoise, BRAJOU Fanny, Messieurs MOISSON Albert, ROUSSELY Bernard, DUMOND Christian, TRONCHE Jean, POUCHOU Yves, LAFFAIRE André, MANIERE Christian, DARTHOU Laurent, MAS Bernard, BARDOT Claude, MADRANGE Christian, SAULLE Georges, BELLO J-Luc, MOULIN J-Marie, LEYMARIE Daniel, BRIGE Michel, LACHAUD Guy, LABROUSSE Jacques, COMBE Emmanuel, RATEAU Marc, SERRE Laurent, DUPAS Eric, MAGNAUD Franck, MOSQUERA Vincent, CHASSAGNARD Roger, DABERTRAND Jean, TRAËN William.

Vu la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1)
Et l'ordonnance :

Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 – Article 6 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2020
- 2- Désignation du secrétaire de séance
- 3- ADMINISTRATION GENERALE
 - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe
 - Mise à jour du tableau des emplois (avancement de grade)
 - Modifications des statuts de la FDEE19 (Commune d'Allasac)
 - Avenant à l'article 5 de l'Annexe 1 du Cahier des charges de Concession
 - Désignation d'un nouveau membre au Bureau Syndical représentant les Communes Urbaines
- 4- FINANCES
 - Débat d'Orientation Budgétaire
 - Régularisation budgétaire secteurs de Tulle Nord et Tulle Sud
 - Participation financière exceptionnelle attribuée au secteur de Beynat
 - Mise à jour des participations communales 2021 – Commune d'Allasac
- 5- TRANSITION ENERGETIQUE
 - Convention de Partenariat CD19 pour les IRVE
 - Information Plan de Relance, demande en cours (financement)
 - Achat d'Energie : lancement du marché 2022-2025, Consultation des membres anciens et nouveaux
- 6- ELECTRIFICATION RURALE
 - Validation du programme Article 8
 - Eléments de décisions pour le lancement de la négociation du Cahier des Charges de Concession avec Enedis et EDF
 - Information 2020 des coupures programmées Enedis des réseaux
- 7- ECLAIRAGE PUBLIC
 - Information démarchage matériel d'éclairage public
- 8- QUESTIONS DIVERSES
 - Choix du Logo

Mot du Président : « Merci d'avoir répondu à ma convocation.

« Merci à monsieur Amat, notre trésorier, de s'être joint à nous pour cet après-midi de travail.

Afin de respecter les gestes barrières cette séance se tiendra à effectif réduit tel que nous l'autorise la loi d'urgence en vigueur.

La tenue de cette réunion est surtout liée à l'obligation pour une collectivité comme la nôtre de procéder à un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédents le vote du budget.

Depuis notre dernière réunion rien de particulier si ce n'est le retour sur la sellette du projet de restructuration du groupe EDF dénommé HERCULE. Nous avons mis à votre disposition, sur la table, à côté des feuilles de présence, le communiqué de presse publié par la FNCCR sur ce dossier.

S'il n'y a pas de question particulière je vous propose de passer à l'ordre du jour. »

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 10 décembre 2020 n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Fanny BRAJOU est désignée secrétaire de séance.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'un agent a été inscrit, suite à sa réussite au concours, sur la liste d'aptitude donnant accès au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le président propose donc, pour répondre aux nécessités du service, la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, décide de la création de ce poste à temps complet, à compter du 6 avril 2021.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que, suite à la possibilité statutaire d'avancement de grade d'un agent de la collectivité, il convient de mettre à jour le tableau des emplois en créant un emploi d'Ingénieur principal, à temps complet, à compter du 16 février 2021.

Le Comité syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création de ce poste à temps complet, à compter du 16 février 2021.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDEE 19

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite à la demande de la commune d'Allassac, Madame le Préfet de la Corrèze, par arrêté en date du 24 décembre 2020, a ajouté la commune d'Allassac sur la liste des communes éligibles aux aides du FACE.

Par conséquent, cette commune initialement classée en catégorie « A » (urbaine) sera désormais inscrite en catégorie « C » (rurale).

Monsieur le Président précise la situation particulière de la commune, à savoir que seule une partie du territoire communal se trouve en régime rural et concerne le village de Saint Laurent le reste du territoire étant en régime urbain, concédé au gestionnaire de réseaux, ENEDIS, en tant que maître d'ouvrage.

Cette modification entraîne :

- ✓ Une modification statutaire pour que la commune d'Allasac devienne une commune rurale rattachée au secteur d'énergie d'AYEN,
- ✓ Une modification de la composition du Comité Syndical,
- ✓ Une mise à jour de l'annexe des adhérents aux compétences optionnelles.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical vote, à l'unanimité, la modification des statuts.

AVENANT A L'ARTICLE 5 – ANNEXE I DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que le classement de la commune d'Allasac en catégorie « C » nécessite un avenant au contrat de concession pour la distribution publique d'électricité concernant la modification de l'article 5 de l'annexe 1 du 2 mai 1994.

Ce projet d'avenant comprend :

- ✓ Changement de régime FACE de la commune d'Allasac,
- ✓ Changement de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la FDEE 19 sur l'ensemble du territoire de la commune.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte les modifications apportées au cahier des charges de concession par l'avenant proposé et donne délégation au Président pour signer cet avenant.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU BUREAU SYNDICAL REPRESENTANT LES CUMMUNES URBAINES

La commune d'Allasac, devenant rurale sur l'ensemble de son territoire et rattachée au secteur d'Ayen, perd ses deux représentants directs au comité syndical.

Le nombre de délégués au comité syndical de la FDEE 19 passe donc de 76 à 74.

Monsieur DAVID, délégué de la commune d'Allasac, ne pourra plus représenter les communes urbaines au sein du Bureau de la FDEE 19. Il convient donc de désigner un nouveau représentant parmi les délégués des communes de Bort-les-Orgues, Egletons et Tulle.

Seul un représentant des communes urbaines étant présent et ne souhaitant pas être candidat, cette question est reportée à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Ce Débat d'Orientation Budgétaire est requis par la loi, il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Présentation par Monsieur BARTHUEL : Voir Annexe 1

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité en 2020 : on constate une baisse de 2 %.

Le département n'est pas très industrialisé donc moins affecté par la crise du COVID 19.

Suggestion de prudence toutefois en prévoyant une nouvelle baisse pour 2021.

EDF poursuit sa perte de marché (- 15 %) mais rebond avec notamment la reprise de contrats pour les groupements d'achat d'électricité.

Les consommations diminuent sur l'ensemble de la FDEE sauf sur les secteurs de Lubersac et Orgnac grâce aux stations de pompages notamment.

Redevance de concession :

La redevance de fonctionnement R1 est revalorisée chaque année. Prévision de 460 000 € pour 2021.

La redevance d'investissement R2 par contre est en forte baisse. La prévision 2021 de 650 000 € est calculée au vu des travaux facturés en 2019.

Les entreprises ont pris beaucoup de retard dans la facturation depuis deux ans, ce qui se retrouve maintenant dans le calcul de la redevance.

La redevance pour l'année 2022 ne sera pas meilleure (estimation de 600 000 €) car les entreprises n'ont pas facturé au deuxième semestre 2020.

Monsieur le Président envisage de réunir les entreprises afin de les sensibiliser à cette problématique dès lors qu'elles considèrent manifestement les travaux ER comme des « bouche trous » par rapport au volume de leur activité.

Le terme B (travaux autofinancés) baisse. Il est compensé par les travaux d'éclairage public.

PCT : Part couverte par le tarif : ENEDIS reverse 45 % pour les extensions réalisées en autofinancement.

La somme perçue en 2020 est importante car elle comprend un reliquat de 2019.

Pour 2021, la prévision est de 280 000 € dont 80 000 € en acompte versé en début d'année.

Globalement, pour la redevance de concession et la PCT, le budget est amputé de 300 000 € pour l'année 2021.

Participation des communes : pour cette année, il n'y a pas de changement de taux.

La commission n'a pas eu le temps de se réunir pour discuter de l'harmonisation des taux sur le territoire de la FDEE. Actuellement, ils varient de 2,5 € à 12,07 € par habitant et par secteur.

Le montant prévisionnel pour 2021 est de 759 200 € avec une hausse de 27 504 € par rapport à l'année précédente due à la participation nouvelle de la commune d'Allasac en raison de son changement de catégorie.

Subventions d'investissement – FACE : en augmentation de 2,26 % en 2020.

2 000 000 € prévu en 2021.

Le Conseil Départemental reçoit l'enveloppe et procède à la répartition des crédits entre la FDEE19 et la Diège.

Généralement, la répartition est de 85 % pour la FDEE et 15 % pour la Diège. Nous devons présenter chaque année une liste de travaux prévisionnelle de dissimulations et montrer que les crédits sont consommés pour espérer garder les mêmes proportions de dotations.

Subvention Article 8 : le montant annuel alloué par ENEDIS est fixe et contractuel, il s'élève à 270 000 €.

FCTVA : on récupère la TVA sur les travaux d'investissement de l'année N-2 en éclairage public.

Le montant prévisionnel pour 2021 est de 300 000 €.

Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : Sur les factures de travaux EP, on identifie les luminaires et les horloges installés dans les communes qui feront l'objet de certificats vendus sur une plateforme au cours du marché.

Pour 2021, on espère obtenir 37 000 €.

Le total des recettes prévisionnelles pour l'année 2021 s'élève à 8 956 200 €.

Les dépenses hors travaux s'élèvent à 1 090 000 € avec une baisse de 40 000 € par rapport à 2020.

Les dépenses de personnel ont été réajusté, d'où la baisse de 30 000 €.

Frais des secrétariats de secteur :

- Nombreuses mises à disposition,
- Il convient d'être vigilant sur le coût des secrétariats :
 - 36 000 € pour assurer le secrétariat de 6 secteurs au sein de la FDEE 19 (BMT, Haute Vézère, Larche, Sainte Féréole, Tulle Nord et Tulle Sud)
 - 30 000 € pour assurer le secrétariat de 3 secteurs (Beynat, Beaulieu et Meyssac)

Les dépenses de travaux s'élèvent à 7 800 000 € dont 4 240 000 € d'autofinancement.

Le montant des travaux IRVE sera soumis au plan de relance alloué à la FDEE19.

Monsieur le Président attire à nouveau l'attention sur les restes à réaliser. Il faut plus de fermeté de la part des maîtres d'œuvre pour que les clauses de facturation prévues au marché soient respectées.

L'ordre de service doit être déclenché dans les 15 jours après la réalisation de l'étude, le délai part de cette date et engendrer des pénalités si nécessaires.

Monsieur BARTHUEL précise que, dans les marchés, les entreprises se sont engagées sur des délais de travaux. Elles doivent donc les respecter et assumer. Le bon de commande engage la collectivité, donc l'entreprise peut commander le matériel sans attendre l'OS surtout pour les postes où le délai de livraison peut atteindre 8 à 10 semaines.

LA FDEE n'est pas une « vache à lait » et n'est pas là pour subvenir à tous les besoins.

Monsieur MANIERE dénonce une vision particulière de la vie des entreprises.

Monsieur BARTHUEL demande à Monsieur MANIERE s'il parle en tant qu'élu ou ancien chef d'entreprise.

Le débat s'engage avec Monsieur Le Président qui déplore la disparition des structures, le manque de personnel et de qualification par rapport à l'époque où Monsieur MANIERE était en activité.

Monsieur BARTHUEL indique que les entreprises déplorent elles-mêmes d'être à flux tendu.

Monsieur BARTHUEL demande aux élus de se positionner pour savoir si la FDEE doit accepter les pratiques des entreprises ou si elle doit faire respecter les clauses du marché.

Evolution de la dette : l'annuité de 2021 est de 84 475 €. Il reste encore 5 ans de remboursement sur l'ensemble des secteurs.

Etat de la trésorerie : elle se situe à un niveau très élevé par rapport aux années précédentes car en attente de factures.

Nous risquons de subir les pénalités du FACE sur les dotations si les crédits ne sont pas consommés. Nous devons encore une fois rester vigilant.

Monsieur DUMOND fait remarquer que 81 % du budget est affecté aux travaux.

Monsieur BARTHUEL fait remarquer qu'à terme, la taxe ne sera plus encaissée par nos services. L'Etat percevra les taxes communale et départementale, confondues dans la TICFE et procédera au reversement.

Les prévisions pluriannuelles restent stables, le seul inconnu est les IRVE car on ne sait pas comment l'électromobilité va évoluer.

REGULARISATION BUDGETAIRE SECTEURS DE TULLE NORD ET TULLE SUD

Lors de la mise en place des budgets annexes de la FDEE 19 au 1^{er} janvier 2012, les emprunts en cours ont été repris dans la comptabilité des secteurs. Ces reprises ont été réalisées sur la base du capital restant dû et des tableaux d'amortissement en cours.

Pour les secteurs de Tulle Nord et Tulle Sud, les prêts sont totalement remboursés. Pour autant on constate des discordances sur les comptes 1641 qui présentent un solde créditeur de 0,03 € pour Tulle Nord et de 0,01 € pour Tulle Sud alors que ces derniers devraient être soldés.

Au regard des faibles sommes en jeu, il est proposé de rectifier ces deux anomalies. C'est pourquoi il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les opérations suivantes :

- Secteur Tulle Nord : D1641/C1068 : 0,03 €
- Secteur Tulle Sud : D1641/C1068 : 0,01 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve ces opérations.

PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE AU SECTEUR DE BEYNAT

Le secteur de Beynat se trouve confronté à des travaux en accompagnement d'un projet de dissimulation ENEDIS sur le village de Vergonzac.

Le projet s'élève à 75 000 €.

Monsieur le Président demande que la solidarité joue entre secteur. Monsieur MANIERE, représentant du secteur de Brive, est d'accord sur le principe de prêter cette somme au secteur de Beynat. Cette décision sera présentée et actée lors du prochain comité du secteur de Brive.

MISE A JOUR DES PARTICIPATION COMMUNALES 2021- COMMUNE D'ALLASSAC

La commune d'Allassac fait désormais partie intégrante du secteur d'Ayen donc il convient de modifier le montant de la participation communale de la commune qui passe de 1 840 € à 29 431 € pour l'année 2021.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES IRVE

Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE), le Conseil Départemental a inscrit le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques. Lors d'une rencontre, le Président du CD19 a proposé à la FDEE19 un partenariat pour le déploiement IRVE par la signature d'une convention avec financement, encore à déterminer.

Le schéma de déploiement a été arrêté, les 25 bornes susceptibles d'être activées sont positionnées. Un portail « Prise à la demande » va être mis en place depuis le site du CD19, visant à suivre les demandes de mise en place de bornes inscrites au schéma (après confirmation par au moins deux personnes acquéreuses d'un véhicule électrique et l'utilisation de la borne), la FDEE19 s'engage à mettre en place la borne dans les 3 mois.

Monsieur Leymarie intervient sur la pertinence de la « Prise à la demande » car une personne qui achète un véhicule électrique va recharger chez elle au moins dans un premier temps.

Monsieur BARTHUEL indique qu'on est obligé d'activer ce portail au moins pour ne pas rester en zone blanche. Il précise que l'idée de « Prise à la demande » a été reprise de la métropole de Saint Etienne, on en est loin en Corrèze.

Après un an de fonctionnement, un premier constat de non utilisation de certaines bornes a été fait. Il faut prendre en compte le confinement et la situation sanitaire de l'année 2020 mais si la tendance se confirme, il faudra peut-être revoir l'emplacement de ces bornes (exemple Ayen et Meyssac).

Monsieur DARTHOU précise que le CD19 souhaite offrir une possibilité, notamment pour les lotissements neufs où les voitures restent dans la rue.

Monsieur DUPAS est sceptique sur le schéma de déploiement présenté mais rejoint la FDEE19 sur la nécessité de concentrer les futurs déploiements sur les sites touristiques.

Monsieur le Président indique que le premier déploiement défini ciblait le maillage du territoire de la FDEE19 (une borne par secteur) se termine.

Monsieur le Président déplore le désistement de la commune de Bort-les-Orgues qui avait monté un dossier, dans le cadre d'un appel à projet, pour la pose d'une borne de recharge sur son territoire.

INFORMATION PLAN DE RELANCE

Le CAS FACE a reçu 200 dossiers.

Le conseil à l'électrification doit se réunir pour définir les critères d'éligibilité.

Le personnel du FACE vont instruire ces dossiers pour une réponse mi-mars 2021.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Un nouvel accord cadre va être lancé pour les années 2022-2025.

Début mars, les membres actuels vont être consultés pour connaître leur décision de rester ou non dans le groupement ainsi que les collectivités non adhérentes en vue de lancer le nouveau marché avant l'été.

PROGRAMME ARTICLE 8 – ANNEE 2021

La liste des travaux arrêtée au Bureau a évolué sur le secteur de Larche.

Le chantier de Mansac programmé par le secteur, a été annulé car ENEDIS envisage une dissimulation dans les 2 ans à venir.

SECTEURS	COMMUNE	OPERATION	MONTANT HT
ARGENTAT	Saint Chamant	Dissimulation HTA La Vergnère	74 000 €
BRIVE	Turenne	Dissimulation HTA Parc de Loisirs	90 000 €
EGLETONS	Lafage sur Sombre	Dissimulation HTA Le Bourg	89 000 €
LARCHE	Chartrier Ferrière	Dissimulation HTA Les Borderies	82 000 €
MERCOEUR	Altillac	Dissimulation HTA Le Veyrou	114 000 €
TULLE NORD	Saint Germain les Vergnes	Dissimulation HTA Salle Polyvalente	104 000 €
TULLE SUD	Laguenne sur Avalouze	Dissimulation La Maison Rouge T1	122 000 €

Monsieur le Président souhaite que les travaux soient engagés rapidement en rappelant qu'ils doivent être terminés dans l'année.

ELEMENTS DE DECISIONS POUR LE LANCEMENT DE LA NEGOCIATION DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION AVEC ENEDIS ET EDF

Notre cahier des charges a été signé en 1994 pour une durée de 40 ans.

L'accord cadre élaboré et signé en 2017 entre la FNCCR, ENEDIS, EDF et France Urbaine, sert de modèle national. Il a été élaboré pour tenir compte des évolutions du contexte législatif et réglementaire (Loi NOME, Lois MAPTAM et NOTRe, Loi TECV, Code de l'Energie, directives européennes).

Il en découle les cahiers des charges négociés et signés localement où la solidarité territoriale, la péréquation, et l'égalité de traitement sont reprises.

La situation de monopole d'ENEDIS (pour la distribution publique d'électricité) et EDF (pour la fourniture d'énergie) est conservée pour l'instant. D'ici 2025, les Tarifs réglementés de vente risquent d'être totalement supprimés.

Dans le cadre de la négociation, la durée du contrat est un enjeu important car elle a une incidence sur le montant des redevances et participe à l'équilibre globale des accords.

La durée des contrats signés est majoritairement de 30 ans.

Ce nouveau cahier des charges comprend un schéma directeur d'investissements qui est un engagement non financier du concessionnaire sur la durée du contrat.

ENEDIS doit s'engager sur des investissements pluriannuels sur 4 années et est soumis à des séquestres de 7 % des montants prévus non investis.

Grace à ce nouveau cahier des charges, ENEDIS devra partager des données obligatoires permettant de définir des stratégies d'investissement dans les secteurs.

Il permettra également des négociations sur :

- l'article 8 figé actuellement à 270 000 €,
- la redevance de fonctionnement R1 pourrait passer de 460 000 € à 540 000 €,
- la redevance R2, avec le lissage sur les 4 années antérieures, serait de 758 288 € pour 2021 au lieu de 650 000 €,
- la PCT, le FACE.

Monsieur CHASSAGNARD évoque la difficulté de se projeter avec justesse dans l'avenir avec la politique menée actuellement qui bannit les chaudières au fioul au profit des pompes à chaleur. Sur les secteurs, il en découle des besoins de renforcement.

Monsieur BARTHUEL indique qu'il pense d'avantage aux travaux ENEDIS, qui ont limité, lors de la vague de neige par exemple, les problèmes sur les réseaux principaux mais par contre les antennes ne sont pas traitées.

Le souhait de la FDEE19 est d'inciter ENEDIS à travailler sur les antennes réseaux, et pas uniquement sur les grandes lignes.

La FDEE19 envisage de présenter chaque année un compte rendu d'activités au même titre que le CRAC présenté annuellement par ENEDIS et EDF.

ENEDIS va faire un diagnostic de la concession. La FDEE 19 doit établir un diagnostic contradictoire pour vérifier les chiffres avancés.

La FDEE19 peut être assistée d'un AMO pour la négociation du nouveau cahier des charges pour un coût d'environ de 20 000 €.

Le régime de TVA sera différent, passage à une TVA d'entreprise nécessitant une déclaration mensuelle à date fixe par secteur. Ce qui entraînera des travaux supplémentaires de comptabilité et de suivi dans les secteurs.

Il faudra également déclarer les travaux éligibles au terme I. Les factures devront être décortiquées pour faire ressortir les équipements d'EP (luminaires et supports, horloges astronomiques). Le génie civil ne sera pas pris en compte dans ce critère I sauf dans le cas de dissimulation liées à l'article 8.

Il conviendra ensuite d'établir un document de synthèse qui devra être visé par la parierie départementale.

La nouvelle nomenclature M57 qui va s'imposer à court terme aux budgets ainsi que ces changements entraîneront une lourdeur de fonctionnement et nécessiteront une grande disponibilité et adaptation de la part des secrétaires de secteur.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de lancer la négociation du nouveau cahier des charges de concession avec ENEDIS et EDF.

INFORMATION 2020 DES COUPURES PROGRAMMEES ENEDIS DES RESEAUX

La FDEE19 suit par secteur, depuis avril 2020, l'état annuel des coupures par type de coupure, la durée de coupure et le nombre de clients impactés.

ENEDIS a des programmes d'élagage dont la FDEE va demander d'être destinataire pour connaître les lieux d'intervention.

Concernant les coupures pour travaux, on constate que le secteur de Brive est plus impacté en raison de la densité de population.

ECLAIRAGE PUBLIC – INFORMATION DEMARCHAGE MATERIEL EP

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un démarchage de la part de l'entreprise GEC qui fournit des luminaires à 0€, reste à la charge de la commune la pose et l'exploitation. Ce matériel est non conforme à de nombreuses prescriptions techniques réglementaires (Température de couleur, flux lumineux, ...) et sans garantie.

La FDEE 19 a adressé un courrier aux communes membres leur demandant d'être vigilant vis-à-vis de ces pratiques.

QUESTIONS DIVERSES

- Choix du logo :

Monsieur RATEAU, président de la commission « Administration générale – Communication », présente la proposition qui résulte d'un travail participatif de la commission et du personnel de la FDEE, plus particulièrement Camille.

Plusieurs formes et couleurs ont été envisagées pour aboutir au logo suivant :



Sans remarque ni opposition de l'assemblée, ce nouveau logo est retenu.

- Projet Hercule :

Monsieur RATEAU émet une suggestion de motion à prendre par la FDEE 19 pour exprimer le mécontentement de ne pas avoir été associé aux discussions ainsi qu'à l'inquiétude générée par ce projet.

Monsieur le Président est favorable à cette motion et propose de soumettre au prochain comité syndical un projet de motion qui sera relayée à la Préfecture.

La FNCCR a déjà déposé une motion.

- Questions diverses :

✓ Suite à une question de Monsieur TRAËN au sujet de la tenue des commissions et des travaux qui y sont effectués, Monsieur le Président indique que les commissions seront prochainement réunies, notamment pour l'EP et confirme la mise en place d'un comité de pilotage pour la renégociation du nouveau cahier des charges.

✓ Monsieur le Président indique que certains chantiers sont actuellement à l'arrêt (ex à Naves, Le Chastang...) suite à des problèmes d'appuis communs. Sur certaines communes, les opérateurs s'accrochent sans autorisation et sans avoir effectué d'étude préalable. Les termes de la convention ne sont donc respectés. Notre conseil juridique, la société SVP, a été saisi et la FDEE va également faire remonter ce dossier aux services de la Préfecture avant d'engager une procédure juridique si nécessaire.

La séance est levée à 16 h 25.

Le Président,

Christian DUMOND

La Secrétaire de séance,

Fanny BRAJOU

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

JEUDI 04 FEVRIER 2021



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

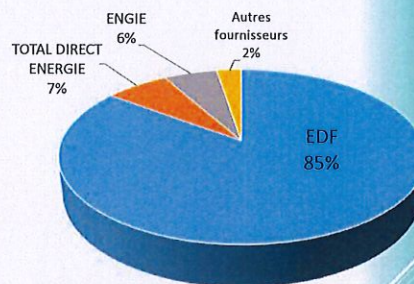
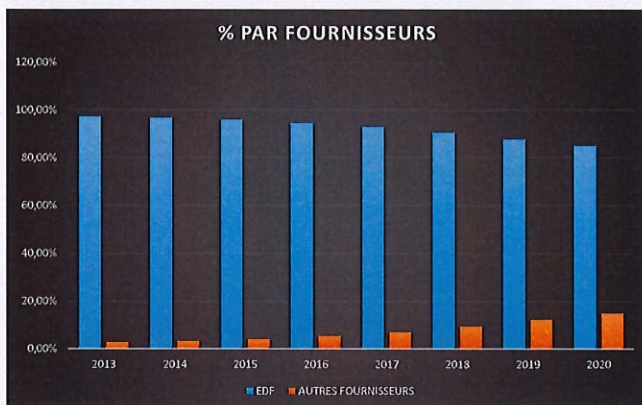


Prévisions de la Taxe pour 2021 : **3 200 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

Secteurs	Année 2019	Année 2020	Évolution (%)
LA ROCHE CANILLAC	46 853,92	44 359,16	- 5,32%
MERCOEUR	70 066,78	68 460,81	- 2,29%
ARGENTAT	74 989,36	71 373,74	- 4,82%
BEAULIEU	81 400,65	75 053,86	- 7,80%
STE FEREOLE	88 108,60	85 813,10	- 2,61%
BEYNAT	102 122,68	98 761,39	- 3,29%
ST PRIVAT	102 632,36	97 958,46	- 4,55%
AYEN	125 515,36	124 313,98	- 0,96%
MEYSSAC	130 549,26	125 599,27	- 3,79%
TULLE SUD	143 373,39	138 930,35	- 3,10%
TULLE NORD	149 629,20	148 429,42	- 0,80%
LUBERSAC	164 701,58	165 295,33	+ 0,36%
EGLETONS	166 688,59	166 339,20	- 0,21%
HTE-VEZERE	171 790,83	168 724,54	- 1,78%
SEILHAC	186 015,98	183 789,34	- 1,20%
ORGNAC	264 164,14	268 728,60	+ 1,73%
LARCHE	274 377,03	267 447,42	- 2,53%
BMT	289 964,51	281 523,88	- 2,91%
BRIVE	674 484,62	659 838,52	- 2,17%
Total	3 307 428,84	3 240 740,37	- 2,02%

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REDEVANCES DE CONCESSION ET PCT



REDEVANCES R1 - FONCTIONNEMENT

Pour mémoire année 2019 : 444 747 €

Pour l'année 2020 : 452 048 €

Prévisions pour l'année 2021 : **460 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REDEVANCES DE CONCESSION ET PCT



REDEVANCES R2 - INVESTISSEMENT

Pour mémoire année 2019 : 917 843 €

Pour l'année 2020 : 712 470 €

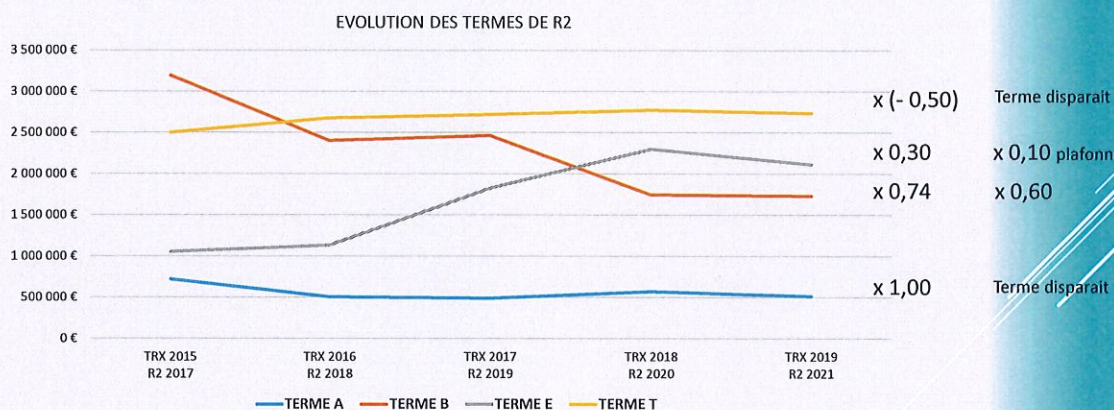
Prévisions pour l'année 2021 : **650 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REDEVANCES DE CONCESSION ET PCT

REDEVANCES R2 - INVESTISSEMENT



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REDEVANCES DE CONCESSION ET PCT

PART COUVERTE PAR LE TARIF

Pour mémoire année 2019 : 438 090 €

Pour l'année 2020 : 553 983 €

Prévisions pour l'année 2021 : **280 000 €**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REDEVANCES DE CONCESSION ET PCT



RECAPITULATIF

	2019	2020	2021
TOTAL	1 800 679 €	1 718 511 €	1 390 000 €
Redevance R1	444 747 €	452 058 €	460 000 €
Redevance R2	917 843 €	712 470 €	650 000 €
PCT	438 089 €	553 983 €	280 000 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

REDEVANCES DE CONCESSION ET PCT



RECAPITULATIF

	Pour Mémoire ANNEE 2019	Pour Mémoire ANNEE 2020	2021
FDEE 19	800 689 €	618 511 €	440 000 €
SECTEURS	869 790 €	956 857 €	835 000 €
COMMUNES	130 200 €	143 143 €	115 000 €
TOTAL	1 800 679 €	1 718 511 €	1 390 000 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PARTICIPATION DES COMMUNES



Pour cette nouvelle année, PAS DE CHANGEMENT DE TAUX,
Toutes les communes verseront une participation dont les taux
varient de **2,50€ à 12,07€** par habitant et par secteur
d'électrification.

Pour mémoire année 2019 : 724 047 €

Pour l'année 2020 : 731 696 €

Prévisions pour l'année 2021 : **759 200 €**

Du fait du changement de régime d' ALLASSAC hausse de 27 504 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT FACE



ANNEES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MONTANT DE SUBV.	2 708 616 €	2 503 022 €	2 474 149 €	2 172 113 €	2 046 408 €	2 092 687 €
Delta	+ 12 616 €	- 205 594 €	- 28 873 €	- 302 036 €	- 125 705 €	+ 46 279 €
%	+0,05%	-7,59%	-1,15%	-12,21%	-5,79%	+2,26%

Prévisions pour l'année 2021 : **2 000 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SUBVENTIONS ARTICLE 8

La convention 2021 - 2022 vient d'être signée.

Le montant annuel est fixe et contractuel.

Pour l'année 2021 : **270 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

FCTVA - Travaux d'Eclairage Public

Sur les Travaux d'investissement de l'année n-2.

Pour mémoire année 2019 : 260 179 €

Pour l'année 2020 : 240 000 € (estimé)

Prévisions pour l'année 2021 : **300 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE



RECETTES CONSERVEES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire année 2020 : 37 763 €

Prévisions pour l'année 2021 : **37 000 €**



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

TOTAL DES RECETTES



TOTAL	8 956 200 €	--
Taxe sur l'Electricité	3 200 000 €	--
Redevances et PCT	1 390 000 €	---
Participations des communes	759 200 €	+
Subventions FACE	2 000 000 €	=
Subvention ENEDIS	270 000 €	=
F.C.T.V.A.	300 000 €	+
Participations des communes FT et EP	1 000 000 €	=
C.E.E.	37 000 €	=

Pour mémoire année 2020 = 9 273 700 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEPENSES HORS TRAVAUX

TOTAL	1 090 000 €	-
Indemnités des Elus	160 000 €	+
Frais de Personnel	400 000 €	=
Frais de Fonctionnement	330 000 €	+
Versement aux Communes	115 000 €	-
Annuités d'Emprunt	85 000 €	-

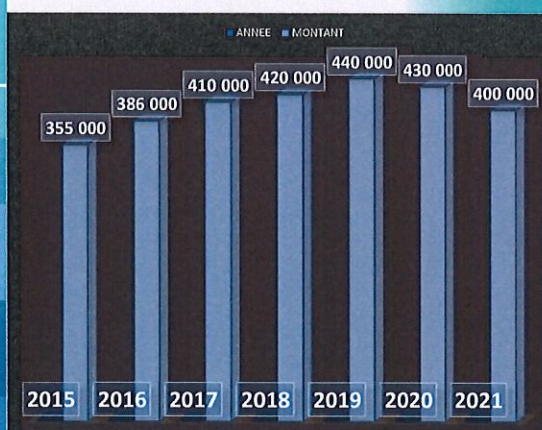
Pour mémoire année 2020 = 1 131 000 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EVOLUTION DES EFFECTIFS FDEE 19

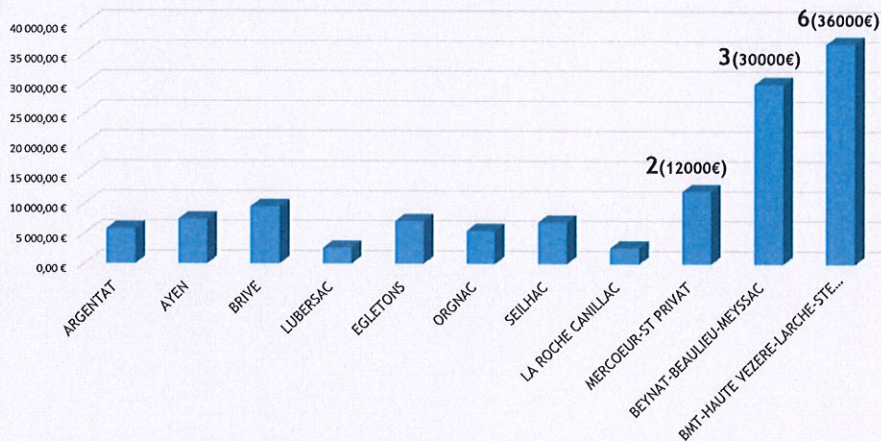
	Nombre d'agents 2019	Nombre d'agents 2020	Nombre d'agents 2021
TOTAL	12+8	10+6	10+6
TITULAIRES temps plein	7	8	8
TITULAIRES temps non complet	4	1	1
CONTRACTUEL temps non complet	1	1	1
Mise à Disposition ETP	8	6	6



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EVOLUTION DES EFFECTIFS FDEE 19

FRAIS DES SECRETARIATS DE SECTEUR



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

TRAVAUX - HYPOTHESES DE PROGRAMME 2021

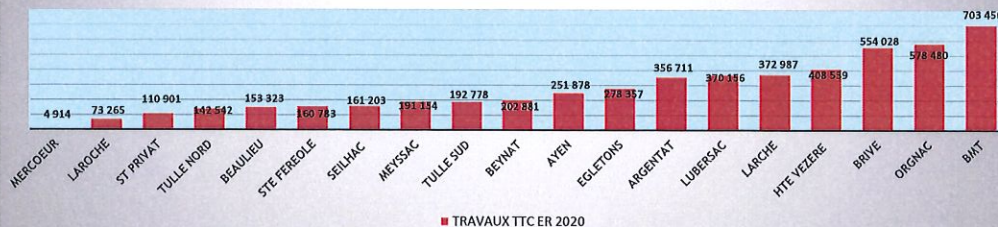
	TOTAL	Dont AUTOfinancement
TOTAL	7 800 000 €	4 240 000 €
Electrification Rurale	5 400 000 €	2 980 000 €
Eclairage Public	1 800 000 €	900 000 €
Réseaux Téléphoniques	350 000 €	210 000 €
IRVE	250 000 €	150 000 €

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

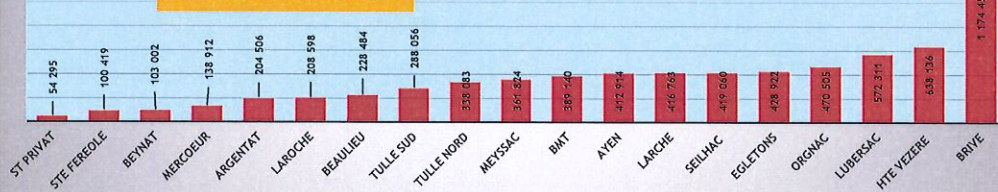
TRAVAUX - POUR INFORMATION - PROGRAMMES ER 2020 ttc



PROGRAMMES FINANCIERS DES TRAVAUX ER



POUR INFORMATION : ANNEE 2019

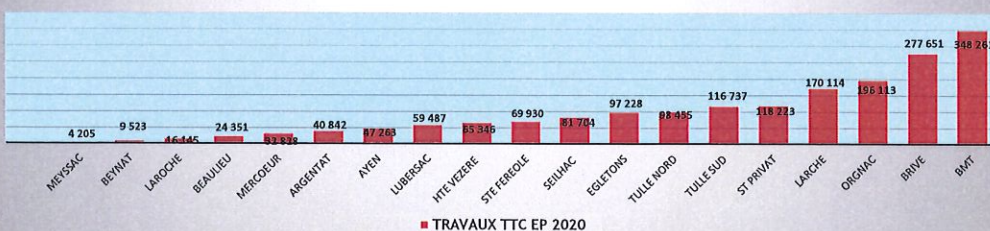


DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

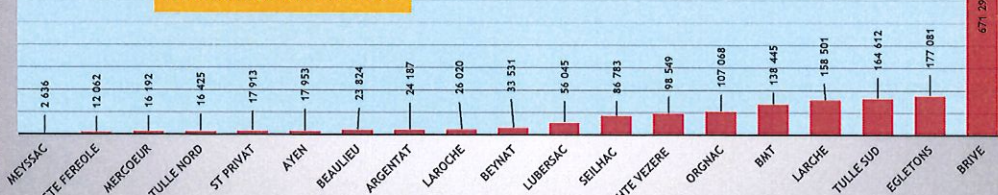
TRAVAUX - POUR INFORMATION - PROGRAMMES EP 2020 ttc



PROGRAMMES FINANCIERS DES TRAVAUX EP



POUR INFORMATION : ANNEE 2019



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RECAPITULATIF DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2021



TOTAL	8 890 000 €
HORS TRAVAUX	1 090 000 €
TRAVAUX	7 800 000 €



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RECAPITULATIF



RECETTES	DEPENSES
8 956 200 €	8 890 000 €

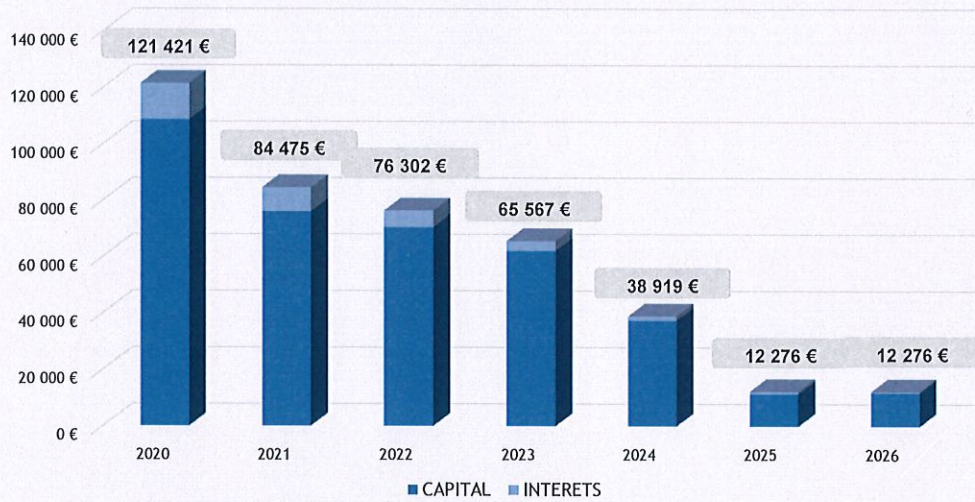
Pour mémoire année 2020

RECETTES	DEPENSES
9 273 700 €	9 231 000 €



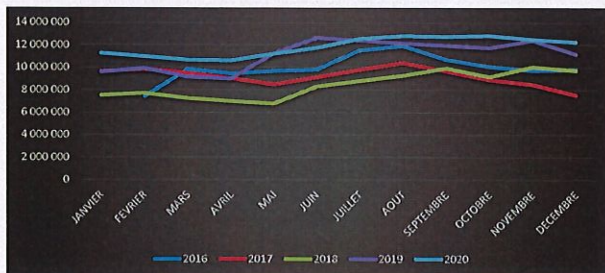
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EVOLUTION DE LA DETTE



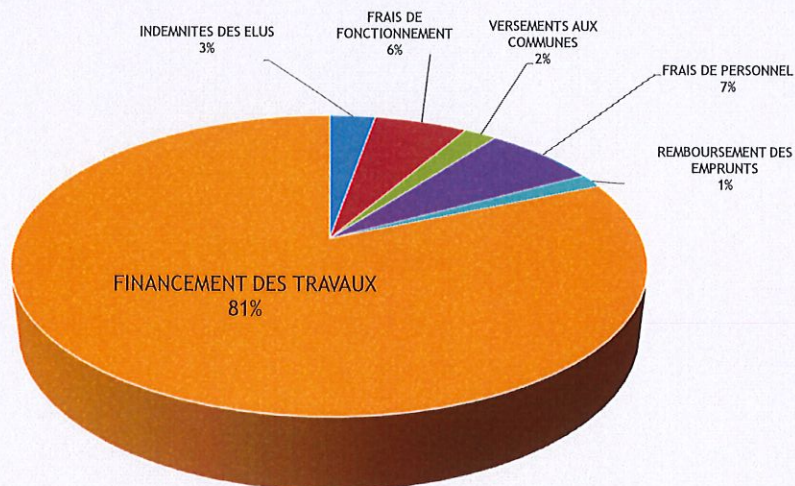
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ETAT DE LA TRESORERIE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RECAPITULATIF



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PREVISIONS PLURIANNUELLES - Section FONCTIONNEMENT

Années	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement				
Taxe	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Redevance R1	460 000	460 000	470 000	470 000
Redevance R2	650 000	700 000	700 000	700 000
PCT	280 000	250 000	250 000	250 000
Participations communales	760 000	750 000	750 000	750 000
Diverses	60 000	100 000	110 000	100 000
Total des recettes	5 410 000	5 460 000	5 480 000	5 470 000
Dépenses de fonctionnement (hors annuité de la dette)				
Indemnités des élus	160 000	160 000	160 000	160 000
Frais de personnel	400 000	450 000	480 000	480 000
Frais de fonctionnement	330 000	350 000	350 000	350 000
Versement redevance aux communes	115 000	120 000	120 000	120 000
Total des dépenses	1 005 000	1 080 000	1 110 000	1 110 000
Capacité d'autofinancement	4 405 000	4 380 000	4 370 000	4 360 000
Besoins de financement	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Epargne brute	105 000	80 000	70 000	60 000
Montant de la dette	269 064	193 074	122 716	60 635
Remboursement du capital des emprunts	75 990	70 358	62 081	37 360
Remboursement des intérêts des emprunts	8 485	5 944	3 482	1 560
Montant de l'annuité	84 475	76 302	65 562	38 920
Epargne nette	20 525	3 698	4 438	21 080

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

PREVISIONS PLURIANNUELLES - Section INVESTISSEMENT



ANNEE	Electrification Rurale	Eclairage Public	Réseaux Téléphoniques	IRVE	Autofinancement FDEE19
2021	5 400 000 €	1 800 000 €	350 000 €	250 000 €	4 240 000 €
2022	5 500 000 €	1 800 000 €	350 000 €	200 000 €	4 200 000 €
2023	5 500 000 €	1 600 000 €	350 000 €	100 000 €	4 200 000 €
2024	5 500 000 €	1 600 000 €	350 000 €	100 000 €	4 200 000 €

